



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 23 JANVIER 2020
à : 14H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BESNIER Gaëtan, BROCHARD Philippe, FAGNOU Claude
VERIN Pierre

Excusés : M. BAYARRI Jean-Claude, Mme GILLON Mireille

TOURNOIS

- **Mail de LOGRON du 14 JANVIER 2020** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi le 1^{er} Mai 2020 sachant que le 2 Mai il y a des rencontres de prévues au calendrier en U7, U9, U11 et U 13.

La commission rappelle au club qu'en vertu de l'article 151-1 des Règlements Généraux de la FFF dispose : ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs : les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (libre, loisir, futsal), qui peuvent pratiquer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.

Donne en conséquence son autorisation pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que le club transmette le règlement du tournoi au district.

- **Mail de l'US POINTOISE du 16 JANVIER 2020** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi U7, U9, U11 et U 13 le 8 Mai 2020.

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que le club transmette le règlement au district.

MATCHES NON JOUES

DU 19 JANVIER 2020
DEPARTEMENTAL 2 POULE B
ASTJ (1) / C'CF (5)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance :

Considérant la feuille de match indiquant : non joué terrain impraticable

Considérant le mail de de l'arbitre officiel du 19 janvier 2020 confirmant l'impraticabilité du terrain

Donne match à jouer à une date ultérieure

DU 19 JANVIER 2020
VETERANS 1^{ère} DIVISION
CS MAINVILLIERS (1) / CHARTRES MSD (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match indiquant : non joué terrain impraticable

Donne match à jouer à une date ultérieure

FORFAITS

DU 20 JANVIER 2020
SENIORS FUTSAL
FS 28 (1) / LUISANT AC (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de Joachim LEFLAMAND confirmant le Forfait de LUISANT

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de LUISANT

Donne match perdu par forfait à LUISANT (-1 point) pour en reporter le bénéfice à FS 28 (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 77 euros à LUISANT

DU 19 JANVIER 2020

VETERANS 2^{ème} DIVISION

VET.VALLEE D'AVRE-FC REMOIS (1) / CHARTRES CANP (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match indiquant non joué : absence de l'équipe visiteuse

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de CHARTRES CANP (1)

Donne match perdu par forfait à CHARTRES CANP (-1 point) pour en reporter le bénéfice à VET.VALLEE D'AVRE-FC REMOIS (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 154 euros à CHARTRES CANP (1^{er} forfait)

DU 18 JANVIER 2020

COUPE SENIORS F POULE B

TREMBLAY LES VILLAGES (1) / ANGERVILLE-PUSSAY (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match indiquant absence de l'équipe visiteuse

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait d'ANGERVILLE PUSSAY (1)

Donne match perdu par forfait à ANGERVILLE PUSSAY (-1 point) pour en reporter le bénéfice à TREMBLAY LES VILLAGES (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 154 euros à ANGERVILLE PUSSAY (1^{er} forfait)

DU 18 JANVIER 2020

U15 à 8

NOGENT LE ROTROU-AUTHON (2) / CHARTRES MSD (1)

La commission :

Jugeant sur le fond set en première instance

Considérant la feuille de match indiquant : absence de l'équipe visiteuse

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de CHARTRES MSD

Donne match perdu par forfait à CHARTRES MSD (-1 point) pour en reporter le bénéfice à NOGENT LE ROTROU-AUTHON (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94 euros à CHARTRES MSD (1^{er} forfait)

MATCHS REPORTEES

La Commission :

Après avoir pris connaissance du tragique événement arrivé cette semaine à CHARTRES au terme duquel un joueur du club de MAINVILLIERS a été tué.

Décide que les rencontres impliquant le club de MAINVILLIERS pour les catégories U17 et U18 du week-end des 25 et 26 Janvier 2020 sont reportées à une date ultérieure.

La commission transmet à la famille de ce jeune joueur, aux dirigeants et aux joueurs du club ses condoléances attristées avec toute sa sympathie.

REPORTS DE MATCHS DU 18 et 19 JANVIER

Départemental 2 Poule B :

Cloyes-Droué (1) / Berchères les Pierres (1)

→ Reporté au Samedi 21 Mars

Toury-Janville (1) / C'Chartres (5)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Départemental 3 Poule B :

Nogent le Phaye (2) / Jouy St-Prest (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Béville le Comte (1) / Ymonville (3)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Départemental 3 Poule C :

Thiron-Gardais (1) / Lutz-en-Dunois (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

→ **D4 Poule C : Thiron (2) / Beauceironne (2) du 12 Avril : Coup d'envoi à 12h30**

Départemental 4 Poule B :

Berchères (2) / AS Rechèvres (1)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Départemental 4 Poule C :

Champrond (1) / Beauceironne (2)

→ Reporté au Dimanche 26 Avril

U18 D2 :

La Ferté Vid-Brez-Senonches / Villemeux-Nog le Roi (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

U15 D1 :

Angerville (1) / Chateaudun-St-Denis (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

U15 à 8 :

Lucé Amicale (1) / Dreux A. Port (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U13 D2 Poule B :

Chartres CANP-Amilly-Fontaine (1) / Le Coud-Mor-Barj (1)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U13 D2 Poule C :

Thiron-Gardais (1) Brou-Dangeau (1)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U13 D3 Poule A :

Ymonville (2) / Beauceironne-Voves (1)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U13 D3 Poule C :

Hanches (1) / Nogent le Roi (2)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U13 D3 Poule D :

FC Rémois (2) / FC Drouais-Dreux Portugais (4)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U13 D3 Poule F :

Toury-Janville (1) / Donnemain-Lutz (1)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U13 D3 Poule G :

Galardon-St-Symphorien (1) / Berchères-Dammarie (1)

→ Reporté au Samedi 29 Février

Critérium U11 Niveau 1 Poule B :

FC Rémois (1) / Sours-Nogent le Phaye (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 2 Poule A :
FC Rémois (2) / Tremblay les Villages (1) → Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 2 Poule D :
Cloyes-Droué (1) / Bailleau-Illiers (1) → Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 3 Poule E :
Aunay sous Auneau (1) / Hanches (1)
Auneau 2) / Angerville (2)
→ Reporté au Samedi 15 Février
→ Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 3 Poule F :
Abondant (1) / Clévilliers (1)
Vernouillet UPE (1) / FC Drouais (4)
→ Reporté au Samedi 15 Février
→ Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 3 Poule H :
Ymonville (2) / Toury-Janville (2) → Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 3 Poule I :
Tréon (1) / Luray (1) → Reporté au Samedi 15 Février

Critérium U11 Niveau 3 Poule I :
La Ferté Vidame (1) / Belhomert (1) → Reporté au Samedi 15 Février

Vétérans 1^{ère} Division :
Mainvilliers (1) / Chartres MSD (1) → Reporté au Dimanche 29 Mars

Vétérans 2^{ème} Division :
Villemeux-Tremblay (1) / Ent. Vet Ste-Gemme-Marsauceux (1) → Reporté au Dimanche 12 Avril

Vétérans 3^{ème} Division :
Bailleau le Pin (1) / Luray (1) → Reporté au Dimanche 23 Février

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président
Gaëtan BESNIER

La Secrétaire de séance
Philippe BROCHARD